

L'argent et les élections législatives : une relation subtile et ambiguë.

*Martial Foucault (LAEP, Université Paris I Panthéon-Sorbonne)**

Selon les premières indications préfectorales, le nombre de candidats aux élections législatives des 9 et 16 juin prochains va atteindre un niveau sans précédent. Ils ne seront pas moins de 8633 candidats à se lancer en campagne dans 577 circonscriptions, soit une augmentation de 36% par rapport à 1997 (6 359 candidats) et 62% par rapport à 1993 (5 319 candidats) ?

La principale explication avancée pour cette inflation « spontanée » de candidats repose sur les modalités du subventionnement public des partis politiques français, qui dépend, entre autres choses, du nombre de candidats que ces partis présentent. Cela pose la double question du financement de l'activité politique et de l'utilisation plus ou moins efficace des ressources ainsi engagées, et, plus généralement des liens entre la démocratie et l'argent.

Du fait des différentes lois mises en œuvre depuis 1988, les subventions publiques assurent le financement presque intégral des partis politiques français et la moitié des campagnes législatives (les autres ressources émanant dans ce dernier cas des partis politiques et de l'apport personnel des candidats). En conséquence, deux logiques s'affrontent : la logique individuelle des candidats qui dépend de leurs objectifs et de leurs moyens financiers, et la logique collective des partis politiques. Cet affrontement va se traduire de plusieurs façons.

Tout d'abord, les dépenses liées aux élections législatives risquent de beaucoup augmenter : les 73 millions d'euros atteints en 1997 (c'est-à-dire près de 0,18 euro par électeur inscrit) devraient être largement dépassés. Cet accroissement du coût financier supporté par l'Etat résulte d'un simple effet structurel lié à la multiplication de candidats. D'un côté, les subventions publiques versées aux **candidats** ne devraient pas augmenter (elles atteignaient 50,3 millions d'euros) dans la mesure où la structuration de l'offre politique française fait émerger un grand nombre de candidats avec de petits scores, inférieurs au plancher de 5% des suffrages ouvrant droit au remboursement public. Mais, d'un autre côté, les subventions accordées légalement aux **partis** devraient être nettement plus importantes. Ainsi existe-t-il un risque sérieux d'éviction du budget public en faveur de nouvelles formations politiques et/ou d'associations plus ou moins politiques présentant plus de 50 candidats dans différentes circonscriptions.

Ces évolutions sur l'ensemble des dépenses ne sont toutefois pas incompatibles avec une stabilité des comportements individuels. Car la dépense électorale moyenne par candidat, qui était de 11 434 € en 1997, devrait rester assez fidèle à ce montant. La raison en est la stabilité de la réglementation et la nature des nouveaux candidats.

Depuis 1995, aucune modification majeure n'a été apportée à la réglementation en vigueur, notamment en matière de plafonds de dépenses et de remboursements. C'est la raison pour laquelle les incitations à dépenser différemment (en plus ou en moins) par rapport au scrutin précédent sont inexistantes.

Par ailleurs, les nouveaux candidats centrent souvent leur programme autour d'une seule question (semaine de 4 jours, vote blanc, droit de chasse...) alors que le vote des électeurs est multidimensionnel. Ils ont donc peu de chances d'être élus, ou même d'atteindre le seuil fatidique de 5%. Et, comme leurs soutiens financiers sont en général très faibles (sauf fortune personnelle), ils dépensent peu : en 1997, pas moins de 1219 candidats affichaient des comptes de campagne vierges du côté des dépenses, alors que l'on comptabilisait déjà 1040 candidatures supplémentaires entre 1993 et 1997. En pratique, le prochain scrutin législatif va renforcer la distinction déjà opérée entre trois profils de candidats : (1) ceux qui ambitionnent la victoire, (2) ceux qui cherchent à dépasser le seuil des 5% afin d'être remboursés, et enfin (3) ceux dont les objectifs sont étroitement liés aux intérêts financiers des nouveaux partis. C'est pour cette dernière catégorie que les incitations sont manifestement les plus fortes, et c'est donc vers elle que devraient se diriger les nombreux candidats nouveaux de 2002.

Malgré tout, et bien que la probabilité théorique de dispersion des voix augmente avec le nombre de candidats, nous ne devrions pas observer une dispersion des voix aussi forte que lors de l'élection présidentielle. En effet, le scrutin législatif se singularise par autant de corrélations (en valeur numérique) entre les suffrages obtenus et les dépenses engagées qu'il existe de circonscriptions. De manière schématique, l'élection législative prend la forme

de 577 « *tournois politiques* ». A partir d'un travail empirique que nous avons effectué pour les élections législatives de 1997, nous avons montré que le rendement marginal de la dépense électorale était positif pour le candidat sortant. Cela signifie que dès lors que le député sortant dépense 15 centimes d'euro supplémentaires, il en retire un gain électoral de 1,7 points de pourcentage. Mais symétriquement, ces mêmes 15 centimes d'euro dépensés par son adversaire principal lui coûte 1,8 points de pourcentage de voix.

A l'inverse, le rendement de la dépense électorale est très élevé pour les petits candidats : pour un faible montant de dépenses, ils recueillent un grand nombre de voix. Ce résultat tend à montrer que le rendement marginal des dépenses électorales décroît aussi bien avec le montant dépensé qu'avec la notoriété du candidat. Pour aboutir au paradoxe suivant : plus les candidats anticipent de mauvais résultats, par manque de notoriété, plus ils sont incités à réduire leurs dépenses mais aussi plus le rendement marginal de cette dépense sera élevé.

La décroissance du rendement marginal de la dépense électorale en termes de voix tend à diminuer sensiblement l'impact de l'argent dans les résultats électoraux. De fait, lors de l'élection de 1997, on a pu constater que la dépense moyenne qui permettait d'atteindre le seuil de remboursement de 5% (27649 euros dont 30742 pour un candidat de droite et 24481 pour un candidat de gauche) différait peu de celle qui assurait une victoire législative (35065 euros dont 37147 pour un député élu de droite et 33 377 pour un député élu de gauche).

A la lecture de ces résultats, on peut avancer que pour 2002, seule la présence des candidats anticipant avec succès un taux de suffrages supérieur à 5%, c'est-à-dire ceux qui engagent réellement des ressources dans la campagne, contribuera à enrichir l'offre politique. Pour les autres, à n'en pas douter, l'argent ne peut servir d'instrument à l'expression et à la révélation des préférences politiques.

* Ce texte a été écrit en collaboration avec *Abel François* (Université Nancy II)